

Stratégie de L'Initiative

2020-2025

Accès à des services de santé de qualité
intégrés et centrés sur la personne pour toutes
et tous et élimination des pandémies de VIH/
sida, de tuberculose et de paludisme



Mise à jour : 1^{er} trimestre 2023

AVANT-PROPOS

Cette stratégie mise à jour entend poursuivre le travail entamé dès le début de l'année 2020, et ce dans un contexte nouveau. Lors de la 7^e conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, **le président Emmanuel Macron a en effet annoncé à la fois une augmentation de la contribution française au Fonds mondial et une affectation en forte croissance de la part de l'allocation française dévolue à L'Initiative**. Il a, dans son discours, insisté sur plusieurs priorités françaises pour la santé mondiale et l'action du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme :

- **contribuer au renforcement des systèmes de santé**, notamment en soutenant la formation des personnels de santé en Afrique, en lien avec l'Académie de l'OMS ;
- **améliorer l'accès aux soins dans les zones reculées**, notamment par le renforcement des capacités de diagnostics, des laboratoires et de leurs réseaux ;
- **soutenir une meilleure mobilisation des ressources domestiques en santé**, dans une logique d'appropriation pays en remettant les États au centre (gouvernance et leadership) ;
- **soutenir la production locale** en particulier sur le continent africain, y compris par le soutien aux centrales d'achats et aux autorités de régulation ;
- **favoriser l'accès à l'innovation**, notamment en partenariat renforcé avec Unitaid ;
- **promouvoir l'égalité de genre dans l'accès aux soins** conformément à une approche par les droits, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive (DSSR).

Cette mise à jour de la stratégie de L'Initiative vise aussi à prendre en compte la nouvelle stratégie du Fonds mondial pour 2023-2028 ainsi que les résultats et les recommandations de l'évaluation stratégique réalisée entre l'automne 2021 et l'été 2022. Enfin, elle se doit d'être en cohérence avec la nouvelle « Stratégie de la France en santé mondiale » à laquelle L'Initiative a contribué.

Ce travail de révision stratégique, initié via la mobilisation de l'équipe de L'Initiative, a fait l'objet de nombreux échanges avec notre tutelle, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ainsi qu'avec les membres du comité de pilotage.

Enfin, cette mise à jour a fait l'objet de plusieurs échanges avec le secrétariat du Fonds mondial et de discussions ponctuelles avec des partenaires de L'Initiative.

SOMMAIRE

Introduction

Une stratégie pour relever les défis à venir
Édito par **Éric Fleutelot**, P 2

L'Initiative, plus de dix ans d'engagement contre
les pandémies et pour les systèmes de santé P 4

Les 11 points d'évolution pour L'Initiative P 5

Contexte

La lutte contre le VIH/sida, la tuberculose
et le paludisme ralentie par l'irruption
d'une autre pandémie P 7

Ne pas relâcher les efforts P 8

Contributions aux
Objectifs de développement durable P 11

Cadre stratégique

Vision, mission et valeurs P 12

Perspectives opérationnelles P 13

Objectif général
Objectifs opérationnels
Modalités d'intervention

Les piliers stratégiques P 14

Mobiliser les compétences
Soutenir des projets catalytiques
Produire et partager des connaissances
Soutenir l'influence des acteurs
français ou francophones

Gouvernance

Liste des pays éligibles de L'Initiative P 22

**Éric Fleutelot**

Directeur technique, pôle
grandes pandémies,
département santé

Une stratégie pour relever les défis à venir

L'Initiative 5% est née à la fin de l'année 2011. Il s'agit d'une facilité destinée, par un choix politique français porté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à mobiliser les énergies autour des objectifs et des activités financées par le Fonds mondial. **Il existe donc, intrinsèquement, un attachement à servir les pays, à servir les populations frappées par les épidémies de VIH, de tuberculose et de paludisme, mais aussi à servir le Fonds mondial et les valeurs de la France en santé mondiale.** En 2020, son nom a évolué pour devenir : L'Initiative.

Cette facilité, qui fut d'abord portée par France Expertise Internationale, est aujourd'hui le plus ancien programme de l'agence Expertise France, qui en assure la mise en œuvre au sein du département santé. Ce dernier développe, assemble et met en œuvre de nombreux programmes sur la plupart des piliers des systèmes pour la santé, selon la définition de l'OMS.

L'Initiative contribue à articuler l'action multilatérale et bilatérale de l'aide française en matière de lutte contre les trois pandémies, en déployant une expertise notamment française et/ou francophone adaptée aux besoins des pays. Elle finance et met en œuvre des projets structurants visant à faire évoluer les pratiques et les politiques nationales de santé des pays bénéficiaires des subventions du Fonds mondial, en appuyant l'écosystème de la lutte contre les pandémies afin d'optimiser l'impact collectif du Fonds mondial en tant que partenariat. Elle produit des connaissances et des analyses et contribue par son action à éclairer les décisions du MEAE dans sa participation aux instances de gouvernance du Fonds mondial.

Les activités soutenues ou mises en œuvre par L'Initiative s'inscrivent dans les efforts conjoints nécessaires au recul du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et plus récemment de la Covid-19 ou l'épidémie de virus Ebola en Afrique de l'Ouest, et de leurs coinfections et comorbidités. Un travail croissant est ainsi mené dans le domaine des cancers associés au VIH tels que le cancer du col de l'utérus, sur le diabète et la tuberculose ou le VIH, ou encore sur les hépatites virales. L'Initiative investit encore et toujours dans le renforcement des systèmes pour la santé, condition *sine qua non* de l'atteinte des objectifs vis-à-vis des trois grandes pandémies au regard des Objectifs de développement durables (ODD).

Cette stratégie révisée vise à mettre L'Initiative en ordre de bataille pour intensifier son action et ses soutiens, en particulier dans les pays les plus fragiles. Cette approche est complémentaire de celle du Fonds mondial, qui concentre ses appuis et ses forces là où l'impact sera le plus fort. Elle s'explique également par les priorités géographiques de l'aide publique au développement française¹, et par la nécessité rappelée par le président de la République d'appuyer les pays d'Afrique francophone les plus fragiles.

L'Initiative poursuit son engagement en faveur d'un accès universel et équitable aux services de santé de qualité, particulièrement pour les plus vulnérables ou marginalisés, et contribue ainsi à la construction d'une couverture santé universelle. Elle porte en permanence une attention cruciale à l'égalité de genre, en lien avec la diplomatie féministe française², et à la défense et la promotion des droits humains.

L'Initiative a incontestablement démontré sa capacité à répondre et réagir rapidement aux besoins des pays pour améliorer leur accès aux financements du Fonds mondial et pour améliorer l'efficacité dans la mise en œuvre des subventions³. Cependant, pour relever les défis sanitaires des années à venir liés aux maladies émergentes et aux changements climatiques⁴ et répondre à la demande croissante de sa tutelle, ses modalités d'intervention doivent évoluer, et ce, en s'appuyant autant que possible sur les recommandations de l'évaluation stratégique.

Toutes les modalités seront concernées par des évolutions. Le Canal Expertises apportera une réponse toujours rapide et flexible aux demandes des pays mais L'Initiative développera également une vision de plus long terme avec des dispositifs d'appui technique renforcé et une meilleure planification de la mobilisation des compétences. Parallèlement, le Canal Projets aura des moyens en croissance pour soutenir un plus grand nombre d'ONG, d'instituts de recherche, de programmes nationaux, etc. L'objectif est d'encourager des expérimentations, des paris programmatiques, des approches innovantes, notamment en lien accru avec l'approche « une seule santé », des projets qui ont vocation à changer les pratiques, la manière de travailler ou bien à faire évoluer les politiques et les programmes de santé dans les pays. De plus, L'Initiative amplifiera son accompagnement au passage à l'échelle de certains projets. Enfin, suite à l'évaluation, L'Initiative transformera le Canal Pilotes en « Accélérateur », ouvrant ainsi l'ambition d'agir sur mesure, en complémentarité des autres canaux sur des défis identifiés comme trop négligés, notamment sur des priorités du renforcement des systèmes pour la santé, en premier lieu sur les ressources humaines.

Les activités de L'Initiative visent à inscrire l'assistance technique et l'appui aux projets dans la durée nécessaire et selon une approche différenciée, individualisée, pays par pays, organisme par organisme. Coconstruire pour fournir une opportunité de renforcement des capacités et des compétences est une obligation. Les évolutions attendues, en termes de qualité et de performance supposent un investissement plus long, avec des durées d'intervention ajustées aux besoins, notamment sur l'appui aux systèmes pour la santé.

Enfin, notre attachement à des services de santé de qualité, avec une priorité pour des soins de santé primaire mieux intégrés et proches des populations, est réaffirmé. De même, les processus de passage à l'échelle via les subventions du Fonds mondial nous obligent à une attention particulière pour maintenir et poursuivre les progrès réalisés au cours des dernières années.

¹ Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) 2018 en voie d'être à nouveau réuni d'ici la mi-2023.

² www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe

³ Évaluation stratégique de L'Initiative : www.initiative5pour100.fr/documents/synthese-de-levaluation-strategique-et-formative-de-linitiative-2017-2021-550

⁴ Selon le dernier rapport d'Onusida, « la riposte mondiale est menacée », l'impact de la pandémie à Covid-19 et les maladies émergentes fragilisent les avancées acquises ces dernières décennies dans la lutte contre les trois pandémies. L'ensemble des systèmes de santé a été affecté négativement et les pays doivent se préparer à répondre aux nouvelles maladies émergentes et à poursuivre leurs efforts pour améliorer la santé de leur population.

Plus de dix ans d'engagement contre les pandémies et pour les systèmes de santé

Après avoir été à l'origine de la création du Fonds mondial en 2002, la France en est aujourd'hui l'un des principaux soutiens. Elle est le deuxième pays contributeur historique et le premier contributeur au sein de l'Union européenne. La France apporte un soutien politique constant au Fonds mondial et fait vivre les valeurs fondatrices qui sont au cœur de ses interventions : importance du rôle des communautés affectées et de la société civile, appropriation par les pays et haut niveau de transparence et de redevabilité, interventions dans les pays fragiles, soutien des populations clés, approche par les droits humains et le genre et basée sur des données probantes.

La France a décidé d'allouer depuis décembre 2011 une fraction de sa contribution au Fonds mondial à l'appui et au renforcement des capacités de pays récipiendaires éligibles notamment francophones, via L'Initiative. Cette modalité de contribution indirecte avait pris le nom d'Initiative 5%, car conçue initialement comme équivalente à 5 % de la contribution française au Fonds mondial. Fort de son succès, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères fait passer L'Initiative à 7 % en moyenne entre 2017 et 2019 puis a choisi de fixer la part dédiée à ce dispositif à 9 % de la contribution française au Fonds mondial au cours du triennat 2020-2022.

Ce mécanisme a été mis en place en réponse aux difficultés rencontrées par de nombreux pays pour accéder et mettre en œuvre de manière efficiente les financements du Fonds mondial afin d'atteindre l'objectif d'élimination des pandémies de sida, de tuberculose et de paludisme d'ici 2030. Ces difficultés ont été notamment décrites par le rapport consultatif du bureau de l'inspecteur général du Fonds mondial sur l'Afrique de l'Ouest et centrale¹. L'efficacité et la pertinence de L'Initiative dans cet écosystème sont aujourd'hui largement reconnues et confirmées par la récente évaluation stratégique.

Lors de la 7^e conférence de reconstitution des ressources à New York, le président de la République a doublement engagé la France aux côtés du Fonds mondial, en augmentant la contribution française de 23 % à

1,596 milliard d'euros pour le triennat, et en augmentant la part de cette contribution affectée à L'Initiative, qui passe à 20 % (soit 319,2 millions d'euros entre 2023 et 2025). Le président de la République a, dans son discours, insisté sur plusieurs priorités : soutenir la formation des personnels en santé (en lien avec l'Académie de l'OMS et avec une attention particulière sur l'Afrique), renforcer la robustesse des systèmes pour la santé², appuyer les États partenaires pour un meilleur accès aux ressources du Fonds mondial et leur souveraineté sanitaire, soutenir la production locale de produits de santé, améliorer l'égalité de genre.

Le MEAE assure la tutelle de L'Initiative et sa gestion est déléguée à Expertise France (EF), agence française de coopération technique internationale. L'Initiative participe de manière active au pilotage français du Fonds mondial et à l'influence des acteurs français et francophones en santé mondiale.



¹ www.theglobalfund.org/fr/oig/reports

² Une intervention de renforcement des systèmes pour la santé est une intervention qui va au-delà de l'approvisionnement d'intrants, qui bénéficiera à plus d'une maladie et dont l'impact sera durable. En outre, une intervention de renforcement des systèmes pour la santé devrait favoriser un accès équitable aux soins (équité), s'inscrire dans un programme national de santé (appropriation), être basée sur des données et résultats/méthodes scientifiques et répondre aux besoins de terrain exprimés, être en mesure de s'adapter au contexte et à ses évolutions.



Les 11 points d'évolution pour L'Initiative

À partir de 2023, L'Initiative amplifie ses soutiens grâce à plusieurs évolutions stratégiques et opérationnelles.

Évolutions stratégiques

- Un alignement avec les stratégies françaises en santé mondiale (2023-2027) et sur les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR¹ 2022-2026), la stratégie européenne en santé mondiale (2023-2027)² et la stratégie du Fonds mondial (2023 -2028)³.
- Une intégration de l'approche « une seule santé » dans les modalités d'action de L'Initiative et une réflexion systématique de réduction de l'impact sur le climat, l'environnement et la biodiversité des activités soutenues par L'Initiative.
- Un alignement avec la diplomatie féministe française à travers le respect de l'engagement vis-à-vis de l'égalité de genre, inscrit dans le contrat d'objectifs et de moyens d'Expertise France conforme aux ambitions fixées par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiale pour 2025 (75 % des

volumes annuels d'engagements de l'aide publique au développement bilatérale française doivent avoir l'égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif et 20 % pour objectif principal, suivant les marqueurs du Comité d'aide au développement [CAD] de l'OCDE).

- Une mise à jour de la liste des pays éligibles⁴ tout en affirmant le choix d'une concentration dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne, là où le poids des maladies est le plus élevé. →

¹ Définition des DSSR de 2018 de la Commission Gutmacher-Lancet: « Un état de bien-être physique, affectif, mental et social, concernant tous les aspects de la sexualité et de la reproduction, et pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. Ainsi, une approche positive de la sexualité et de la reproduction doit reconnaître le rôle joué par les relations sexuelles sources de plaisir, la confiance et la communication dans la promotion de l'estime de soi et du bien-être général. Chaque personne a le droit de prendre les décisions qui concernent son corps et d'accéder à des services qui appuient ce droit. »

² ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_7153

³ www.theglobalfund.org/fr/strategy

⁴ www.initiative5pour100.fr/nos-pays-dintervention

Évolutions opérationnelles

Ces évolutions, pour prendre en compte les priorités fixées par le président de la République pour le cycle 2023-2025, devront se décliner *via* :

- le renforcement de l'efficacité des investissements du Fonds mondial en vue d'obtenir des améliorations durables dans la lutte contre les pandémies et le renforcement des systèmes de santé – y compris communautaires ;
- le renforcement des partenariats entre L'Initiative et les autres partenaires français et internationaux, pour que l'action de la France en santé mondiale soit cohérente ;
- enfin, la mobilisation dans le temps d'une expertise technique de qualité, notamment francophone, pour influencer sur les politiques et porter les valeurs et les priorités de la France.
- **Un Canal Expertises** pour garantir l'accès des pays, notamment les plus fragiles, aux financements du Fonds mondial et améliorer leur absorption en particulier en Afrique francophone. Cela suppose plus de planification et de rationalisation sur le modèle des dispositifs d'assistance technique renforcés. Cela comprend un engagement sur un suivi renforcé et des évaluations des missions d'assistance technique et sur leur approche genre à chaque fois que c'est possible. Une attention particulière sera portée sur les financements nationaux de la santé. Pour cela, la mobilisation accrue de l'expertise francophone permettra de porter les priorités de la France au sein du partenariat du Fonds mondial. De plus, le mécanisme d'animation et d'appréciation des performances des experts sera renforcé.
- **Un Canal Projets** autorisant le financement sur une durée plus longue (jusqu'à 60 mois), des projets d'un montant médian en augmentation. Les projets sélectionnés par des appels à projets doivent être à visée catalytique, c'est-à-dire autorisant une évolution des pratiques et/ou des politiques de santé et visant, dès lors que c'est possible, le passage à l'échelle et une forte intégration de l'approche genre.
- **La création d'une modalité « L'Accélérateur » en substitution du Canal Pilotes**: un outil complémentaire aux autres soutiens de L'Initiative sur des thématiques prioritaires et adoptées par le comité de pilotage. Il permettra de mobiliser plusieurs modalités d'intervention (assistance technique, financement de projets, subventions à des institutions ou fonds de structuration), sensibles au genre et notamment sur :
 - **en première priorité, les ressources humaines en santé**, que ce soit *via* des programmes dont l'objectif est l'augmentation des effectifs et des compétences des ressources humaines en santé ou *via* des composantes de ressources humaines dans des projets à thématiques alternatives ; à chaque fois que ce sera possible, ces investissements sur les ressources humaines en santé devront appuyer la montée en puissance de l'Académie de l'OMS (coconstruction de cours en ligne, soutien à l'émergence d'un vivier local, etc.) ;
 - **L'Accélérateur pourra également autoriser des interventions sur des défis négligés**, dans un nombre réduit de pays, visant par exemple le renforcement des laboratoires et de leurs réseaux, le soutien aux centrales d'achat et aux autorités de régulation, notamment dans la perspective d'une croissance des productions locales de produits de santé de qualité, la gouvernance et le leadership, le renforcement des systèmes de santé communautaires et enfin la contribution à l'opérationnalisation de la stratégie DSSR de la France.
- Un soutien accru à la recherche opérationnelle, en lien avec les instituts de recherche des pays éligibles, dans une optique de coopération Sud-Sud renforcée. Le caractère catalytique incluant l'approche « une seule santé » est crucial pour faire évoluer les pratiques et les politiques. La recherche opérationnelle bénéficiera d'une unité dédiée et de moyens en croissance.
- Un renforcement de l'ambition de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage et des moyens et outils dédiés, pour mieux apprécier les résultats et l'impact de nos soutiens, tout en favorisant la production et le partage de connaissances, y compris avec un objectif de passage à l'échelle.
- Des interactions et synergies de mise en œuvre renforcées avec les partenaires techniques et pourvoyeurs d'assistance technique en lien avec le Fonds mondial, tels qu'Unitaid, l'OMS, Onusida, Roll Back Malaria, Stop TB Partnership, l'Alliance pour les vaccins GAVI, la Fondation Gates... ; de même, le partenariat entre acteurs français, francophones et européens (monde de la recherche dont l'ANRS-MIE et l'IRD, fondations, ONG, opérateurs de l'État – AFD, Expertise France...) et d'autres initiatives telles que le Fonds français Muskoka.
- Des critères d'appréciation et d'évaluation des assistances techniques et des projets soutenus ou mis en œuvre adaptés aux contextes particuliers des pays, tels ceux classifiés en contexte d'intervention difficile.

Contexte

La lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ralentie par l'irruption d'une autre pandémie

Depuis 2000, l'effort collectif autour du partenariat « Fonds mondial » a permis de sauver 50 millions de vies et d'étendre l'accès aux soins de santé aux communautés les plus touchées par le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Mais l'irruption de la pandémie de Covid-19 a fortement freiné les progrès observés ces dernières années.

L'impact sur les efforts de lutte contre la tuberculose a été particulièrement grave. En 2020, le nombre de décès dus à cette maladie a augmenté pour la première fois en plus de dix ans et a atteint le chiffre de 1,5 million (dont 214 000 parmi ceux également infectés par le VIH). Selon les modélisations prévisionnelles de l'OMS, le nombre de personnes développant la maladie et qui en décèdent pourrait être beaucoup plus élevé en 2021 et 2022.

La réalisation des cibles mondiales de lutte contre la tuberculose n'est donc pas sur la bonne voie. Des mesures urgentes sont nécessaires pour rétablir l'accès aux services essentiels de lutte contre la tuberculose.

Les progrès mondiaux contre le VIH ont ralenti : les dernières données recueillies par l'Onusida¹ montrent que si les nouvelles infections à VIH ont diminué dans le monde en 2021, la baisse n'a été que de 3,6 % par rapport à 2020 – la plus faible réduction annuelle depuis 2016. De nombreuses régions doivent faire face à une augmentation des infections à VIH. Chaque jour 4 000 personnes sont infectées par le VIH et, alors que les enfants représentent 4 % des populations vivant avec le VIH, ils comptent pour 15 % des décès liés au sida avec notamment un écart de couverture du traitement du VIH qui s'accroît entre enfants et adultes.

La pandémie de Covid-19 a frappé à un moment où les avancées mondiales dans la lutte contre le paludisme avaient déjà cessé de progresser. En 2020, l'OMS estime qu'il y a eu 14 millions de cas et 69 000 décès imputables au paludisme de plus qu'en 2019. Alors que certains pays aux systèmes de santé relativement solides et à la charge de morbidité liée au paludisme faible ont pu gagner du terrain contre le paludisme, la région africaine a enregistré en 2020 une augmentation de 12 % sur un an du nombre de décès dus à cette maladie. Pour atteindre les objectifs de la stratégie de l'OMS à l'horizon 2030 d'une réduction de 90 % de l'incidence du paludisme et des taux de mortalité dans le monde, il faudra de nouvelles approches, de nouveaux outils et améliorer l'efficacité des programmes et des financements, particulièrement en Afrique. →

¹ Lien vers le Rapport mondial actualisé sur le sida 2022 – Onusida : www.unaids.org/fr/resources/documents/2022/in-



Ne pas relâcher les efforts

Même si selon l’OMS le scénario catastrophe a été évité, on notera qu’en Afrique les effets indirects sur la santé sont beaucoup plus importants que les effets directs : la pandémie a augmenté considérablement la pression sur les systèmes pour la santé ainsi que sur le besoin de recruter, de former, de déployer davantage de personnels de santé là où c’est nécessaire.

La pandémie de Covid-19 a également fait émerger la nécessité de revoir les approches classiques d’accès au

système de soins et d’innover pour offrir aux populations un continuum de soins malgré les crises. Cette crise sanitaire mondiale a permis de confirmer l’importance pour chaque pays de disposer d’un système sanitaire équitable, fort, résilient et doté de ressources humaines en santé compétentes et en nombre suffisant.

Non seulement la pandémie de Covid-19 n’est pas encore terminée, mais il faut s’attendre à une multiplication des épidémies et une apparition de nouvelles maladies à potentiel épidémique au regard de la pression mondiale exercée sur les écosystèmes. Ces nouvelles émergences, souvent d’origine zoonotique, exigeront de se préparer à



l'inconnu d'une part et de développer une flexibilité d'autre part. Ainsi, L'Initiative pourrait être amenée à contribuer à des projets « une seule santé » pour que la résilience des systèmes pour la santé puisse être renforcée.

Les pandémies de maladies infectieuses n'appartiennent pas encore au passé, elles laissent le monde face à de nombreux défis.

Dans le contexte épidémiologique et politique actuel, le soutien direct ou indirect au partenariat du Fonds mondial et donc des programmes et organismes de lutte contre les pandémies est une priorité pour la France.

Par ailleurs, les contraintes sont fortes sur les systèmes de santé. Les barrières d'accès à la santé restent élevées et ont parfois augmenté dans certains pays. Plusieurs pays se heurtent à des obstacles tels qu'une instabilité sociopolitique importante, des situations sécuritaires difficiles ou des systèmes de santé fragiles et faiblement financés lorsque la marge budgétaire est trop contrainte. De la même manière, les systèmes de santé restent éloignés de certaines personnes particulièrement vulnérables à cause de barrières géographiques, de genre, d'inégalités sociales ou de discriminations.

VIH/SIDA

Depuis les années 1990, le nombre de décès liés au VIH/sida a été réduit de moitié. Cependant, à ce jour, près de 25 % des personnes vivant avec le virus ignorent leur statut sérologique. Le nombre de nouvelles infections à VIH est en hausse parmi certaines populations clés, dont la plupart sont marginalisées, discriminées voire criminalisées, et n'ont accès ni à la prévention ni aux soins (les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les usagers de drogues, les travailleurs-ses du sexe). De plus, en

raison de la combinaison de facteurs de vulnérabilités biologiques et sociales, les jeunes femmes demeurent particulièrement exposées au VIH. Bien qu'ils aient diminué constamment dans le passé, en 2021 on évalue à 160 000 les cas de transmission de la mère à l'enfant, dont plus d'un tiers a eu lieu en Afrique de l'Ouest et centrale.

Malgré les progrès incontestables, il reste donc beaucoup à faire en matière de VIH et notamment : faire du VIH pédiatrique une priorité, lutter contre les inégalités de genre,

apporter une attention accrue à la protection des groupes marginalisés, a fortiori lorsqu'ils sont criminalisés, et faciliter le recours au dépistage (pas uniquement médical), grâce aux acteurs communautaires notamment. À ceci s'ajoute une autre problématique émergente : la résistance aux antiviraux qui gagne du terrain. En Afrique subsaharienne, plus de 10 % des personnes qui débutent un traitement antirétroviral sont porteuses d'une souche du VIH qui résiste aux médicaments les plus couramment utilisés.



1,5 million
de nouvelles infections au VIH en 2021



4 900 jeunes femmes
âgées de 15 à 24 ans infectées par le VIH chaque semaine



54 %
des personnes vivant avec le VIH sont des femmes et des filles



28,7 millions
de personnes sous traitement antirétroviral contre le VIH (fin 2021) et **10 millions** en besoin d'urgence de traitement



650 000 décès
liés au sida en 2021



TUBERCULOSE

La tuberculose est l'une des dix premières causes de mortalité dans le monde et, derrière la Covid-19, elle était en 2020 la deuxième cause de mortalité par maladie infectieuse. La pandémie de Covid-19 a annulé des années de progrès de lutte contre la tuberculose. Dans ce contexte, le taux d'incidence de la tuberculose (nouveaux cas pour 100 000 habitants par an) a augmenté de 3,6 % entre 2020 et 2021. En raison de leur surreprésentation dans les métiers à risques (par exemple dans le secteur minier ou militaire), les hommes demeurent majoritairement touchés mais les femmes touchées ont parfois moins accès aux soins (56,5 % de l'ensemble des cas de tuberculose étaient des hommes).

Le nombre de cas notifiés a chuté de 18 % de 2019 à 2020, passant de 7,1 à 5,8 millions de cas, accentuant l'enjeu de la recherche active des cas. Un rattrapage partiel a cependant démarré en 2021 (6,4 millions de cas). La conséquence immédiate est une augmentation du nombre de décès de la tuberculose : en 2021, 1,6 million de personnes sont décédées de la maladie (1,5 million en 2020). Les objectifs mondiaux en matière de tuberculose sont pour la plupart hors d'atteinte, alors que la pandémie de Covid-19 n'est pas terminée.

En 2021, on constate globalement une amélioration des indicateurs de prise en charge par rapport à 2020 (qui, après avoir fortement diminué, reviennent en 2021 plus ou moins au niveau de 2019), notamment le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement contre la tuberculose résistante (177 100 en 2019, 150 359 en 2020, puis 161 746 en 2021) ou d'un traitement préventif (3,6 millions en 2019, 2,8 millions en 2020, puis 3,5 millions en 2021) alors que la réduction de la tuberculose latente est encore trop faible.



10,6 millions

de personnes infectées par la tuberculose en 2021



26,3 millions

de personnes traitées entre 2018 et 2021, soit 66 % de l'objectif 2018-2022 des Nations unies, dont **1,9 million** d'enfants, soit 54 % de l'objectif quinquennal



1,6 million

de décès liés à la tuberculose en 2021, dont **187 000** personnes porteuses du VIH

PALUDISME

Au niveau mondial, les estimations font état de 14 millions de cas de paludisme en plus en 2020 par rapport à 2019 (241 millions contre 227 millions), dont la majeure partie trouve son origine dans la région Afrique de l'OMS. Toujours à l'échelle mondiale, 69 000 personnes en plus sont mortes du paludisme en 2020 par rapport à 2019 (627 000 contre 558 000) et près des deux tiers de ces décès sont le résultat des perturbations des systèmes de santé durant la pandémie de Covid-19.

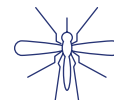
La région Afrique de l'OMS continue de payer le plus lourd tribut au paludisme (96 % de tous les décès en 2020) et les enfants de moins de 5 ans sont les premières victimes de la maladie : 80 % de tous les décès dus au paludisme dans la région les concernent. Les femmes enceintes, en raison d'une immunité plus faible, sont également particulièrement vulnérables.

En parallèle, d'importants efforts sont maintenus en Asie du Sud-Est pour prévenir la propagation des résistances aux antipaludiques, avec succès, puisque les cinq pays du Grand Mékong ont vu la mortalité baisser de 95 % et le nombre de nouveaux cas de 78 % entre 2010 et 2020.



Toutes les **2 minutes**

un enfant meurt du paludisme



241 millions

de personnes touchées dans le monde en 2020

Contributions de L'Initiative aux Objectifs du développement durable



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les soutiens, notamment *via* les projets financés, de L'Initiative contribueront à alléger sous plusieurs formes la charge financière que font peser les trois maladies sur les individus et les États, dégageant ainsi des ressources qui pourront être consacrées à d'autres facteurs de résultats déterminants dans le domaine de la santé.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les acteurs dans les pays utiliseront les financements et l'assistance technique de L'Initiative pour prévenir et dépister les trois maladies, et pour mettre en place des systèmes, à tous les niveaux, visant à améliorer la santé et le bien-être de leurs populations. L'écosystème du Fonds mondial est plus fort, contribuant directement à la cible 3.3: « *D'ici 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.* »



Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité

L'Initiative veillera à une intégration de l'éducation complète à la sexualité et à la santé dans l'éducation scolaire et appuiera l'enseignement supérieur dans les sciences de la santé afin de renforcer les ressources humaines en santé en qualité et en quantité dans les pays d'intervention.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

L'égalité de genre est transversale à l'action de L'Initiative, grâce au soutien de programmes de santé à destination des femmes, des adolescentes et des filles, y compris par des missions d'assistance techniques incluant une approche genre, visant à accroître le pouvoir décisionnel des femmes. De plus, des programmes visant les minorités sexuelles et de genre sont soutenus par L'Initiative.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les appuis de L'Initiative seront accordés aux pays éligibles aux subventions du Fonds mondial, pays prioritaires de l'aide publique au développement française, membres et/ou observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie, et serviront à aider les populations touchées de manière disproportionnée par les trois maladies.



Paix, justice et institutions efficaces

Les appuis de L'Initiative serviront à financer une participation inclusive et multipartite aux prises de décisions concernant la santé et à renforcer la capacité des groupes de la société civile à demander des comptes à leur gouvernement à travers des actions de suivi de l'accès effectif aux services de santé à tous les niveaux.



Revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable

Le succès de L'Initiative repose sur son partenariat avec les individus, les pays et d'autres institutions.

Le cadre stratégique de L'Initiative

Vision

Accès à des services de santé de qualité intégrés et centrés sur la personne (SQICP¹) pour toutes et tous et élimination des pandémies de VIH/sida, de tuberculose et de paludisme.

Mission

L'Initiative contribue au renforcement des systèmes pour la santé et à la mobilisation contre les pandémies. Elle agit de façon durable, en soutien et en complémentarité des missions du partenariat « Fonds mondial », ainsi que des efforts des pays, des communautés et des autres partenaires techniques et financiers y compris français.

La mission de L'Initiative contribue à :

- appuyer des systèmes pour la santé, y compris les systèmes communautaires, (plus) accueillants, abordables et accessibles offrant des services de meilleure qualité centrés sur la personne;
- accompagner des communautés et populations concernées, pour qu'elles soient en pleine capacité d'exprimer leurs besoins et d'apporter leurs contributions, et ainsi de se positionner au centre de la riposte aux pandémies;
- renforcer un accès équitable à des services de santé, qui respectent les droits humains et l'égalité de genre et qui s'adaptent aux besoins de chacun.

L'Initiative a pour mandat d'intervenir dans un nombre limité de pays éligibles (suivant l'accord signé entre le MEAE et EF), peut choisir de concentrer certains investissements dans un nombre limité de pays, pour un impact plus fort là où c'est nécessaire, et inscrit ses activités au sein d'une « Équipe France » rassemblée pour mener à bien sa mission dans un monde francophone mieux valorisé.

¹ Cf. Stratégie du Fonds mondial.



Valeurs

- Approche basée sur les droits et centrée sur les communautés
- Égalité de genre, inclusion et diversité
- Réduction de l'impact sur le climat et l'environnement
- Approche « une seule santé »
- Pérennité et soutenabilité
- Partenariat
- Alignement avec les politiques nationales
- Renforcement des capacités et des compétences
- Appropriation et coconstruction par les acteurs
- Démarche basée sur des données probantes

L'ÉQUIPE FRANCE

L'Équipe France regroupe l'ensemble des acteurs français qui interviennent dans le domaine de la santé mondiale en inscrivant leur action dans les priorités de la stratégie française en santé mondiale et en respectant ses principes directeurs. Elle est ainsi composée d'acteurs institutionnels, des collectivités locales, des opérateurs et agences publiques, des organisations de la société civile, des fondations, des institutions scientifiques, des chercheurs, des organisations des professionnels de santé (humaine, animale et environnementale), etc. La logique d'une Équipe France coordonnée repose sur la volonté de tous ces acteurs d'identifier des espaces communs d'échange, de coordination et de collaboration pour renforcer l'impact et la pérennité des interventions en santé. Elle tend à inclure les partenariats internationaux dans lesquels la France est partie prenante. « Équipe France » est une terminologie mobilisatrice autorisant toutes les synergies potentielles dans l'objectif de l'atteinte de l'ODD 3.



Perspectives opérationnelles

Objectif général

Soutenir les organisations, les autorités nationales et les individus engagés dans la lutte contre les trois pandémies et les inégalités de genre en santé, en coordination avec le Fonds mondial, les communautés et les populations affectées.

Objectifs opérationnels

- Contribuer à soutenir l'**impact sanitaire des subventions du Fonds mondial et le renforcement de l'efficacité de la préparation et de la riposte** aux pandémies, sensibles au genre.
- Favoriser, au sein des systèmes pour la santé et des programmes de lutte contre les pandémies, **l'évolution des pratiques et des politiques** afin de mieux servir les populations et prendre en compte les inégalités, notamment de genre, dans une logique de partenariats nationaux et internationaux renforcés.
- Contribuer au **pilotage français du Fonds mondial et à la promotion de l'influence des acteurs français et francophones**, notamment grâce à une expertise technique francophone de qualité.

Modalités d'intervention

Conformément aux principes d'intervention du Fonds mondial et aux engagements de la France en matière d'harmonisation et d'efficacité de l'aide issus de la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008), l'ensemble des modalités d'intervention de L'Initiative s'appuient sur les **principes suivants** :

- **Appropriation**: privilégier les acteurs nationaux (structures publiques, organisations de la société civile, institutions de recherche, etc.) dans la sélection des bénéficiaires et des partenaires de L'Initiative – au besoin en agissant sur le renforcement de leurs capacités.
- **Alignement**: les activités soutenues par L'Initiative doivent s'inscrire dans le cadre des priorités nationales, répondre à des besoins reconnus localement et ne pas être en concurrence ou en doublon avec d'autres processus locaux.
- **Renforcement de capacités et de compétences**: favoriser la mise en œuvre d'activités visant directement à appuyer la montée en capacité des partenaires, notamment en privilégiant des activités de transfert ou de coconstruction de compétences et en évitant autant que possible toute substitution.
- **Partenariat**: veiller à ce que les activités de L'Initiative se déploient dans un cadre de partenariat inclusif qui mobilise les organisations pertinentes dans la conception et la réalisation des activités, tout en veillant à leur intégration dans le contexte national et à une coordination optimale entre partenaires techniques et financiers. →

Piliers stratégiques

Mobiliser les compétences

La mobilisation de compétences inclut l'appui technique permettant un renforcement des capacités et des compétences des acteurs nationaux pour l'accès, la gestion et la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, notamment pour les pays les plus fragiles.

L'Initiative entend mobiliser des compétences pour appuyer les pays et le partenariat du Fonds mondial dans la levée de ces barrières afin de rendre les subventions et les investissements plus efficaces et adaptés à la prévention et à la riposte aux pandémies.

Afin de s'assurer **d'une bonne appropriation nationale, L'Initiative mobilise les compétences appropriées uniquement sur demande des pays** et en concertation étroite avec les bénéficiaires et avec les partenaires techniques et financiers. Une recherche permanente de cohérence avec les plans stratégiques nationaux – et donc les assistances techniques les concernant – est assurée.

La mobilisation des compétences permet d'abord **la facilitation de l'obtention de financements d'activités**

de qualité auprès du Fonds mondial basée sur une planification en amont du pays, sur des données qualitatives, fruits d'un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes et personnes concernées par les maladies. Ainsi, sur la période 2017-2021, les missions d'assistance technique (AT) mises en œuvre par L'Initiative ont porté principalement sur la thématique de **l'accès aux financements du Fonds mondial pour un budget de près de 16 millions d'euros** (41 % du budget total alloué aux missions déployées sur la période).

La deuxième thématique la plus importante est **la gouvernance** pour un budget total de près de 10 millions d'euros (25 % du budget total alloué aux missions). Ces assistances techniques viennent souvent renforcer les instances de coordination nationale pour **obtenir une participation active et inclusive des personnes concernées, et un suivi stratégique des subventions du Fonds mondial** par les parties prenantes.

Une fois les subventions acquises par les pays, **il s'avère indispensable d'agir sur les goulets d'étranglement, les faiblesses ou encore les insuffisances structurelles** notamment celles en lien avec les compétences des acteurs de mise en œuvre et de leurs partenaires dans les pays. Ces appuis concernent tant les acteurs institutionnels

LE PARTENARIAT DE L'INITIATIVE

- Les demandes d'assistance technique ou de financement sont émises par les pays et leurs acteurs.
- Toutes les demandes d'assistance technique ou de financement de projets reçoivent un avis circonstancié du réseau diplomatique français via le service de coopération et d'action culturelle des ambassades de France et/ou via le conseiller régional en santé mondiale.
- Chacune de nos interventions requiert obligatoirement un avis du Fonds mondial et, lorsque c'est nécessaire, l'avis d'autres partenaires pertinents afin d'assurer une bonne coordination.
- L'Initiative fonctionne avec une gouvernance multipartenaire qui implique un avis et la validation des membres du comité de pilotage avant tout engagement.
- L'Initiative organise des visites de terrain autant que possible avec ses partenaires privilégiés, en priorité les ambassades de France, dont les CRSM, l'AFD, les opérateurs de la recherche (ANRS-MIE, IRD, Inserm, etc.) et enfin le Fonds mondial; elle recherche également un effet de levier avec les autres actions françaises en santé mondiale.
- L'Initiative renforce sa démarche partenariale par : une plus grande coordination et collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers du Fonds mondial (OMS, Unitaïd, Stop TB, Roll Back Malaria, la Fondation Gates, Onusida), dans les pays d'intervention communs ainsi qu'avec les autres donateurs du Fonds mondial, via PMI, PEPFAR, GIZ, la Fondation Gates, etc.
- L'Initiative veille autant que possible à collaborer avec les organisations régionales et internationales tels que le CDC Afrique, l'Agence africaine du médicament, l'Union africaine, l'OOAS ainsi que les banques de développement.
- Enfin, L'Initiative veille à optimiser et animer son réseau d'experts en veillant au partage des connaissances entre experts.



L'assistance technique proposée par L'Initiative se distingue par la rapidité de sa mobilisation, son offre francophone et la diversité des sujets qu'elle couvre. L'orientation à la demande du dispositif, sa réactivité et sa flexibilité sont des facteurs appréciés par les structures bénéficiaires. »

Évaluation formative de L'Initiative - 2022

que la société civile et le monde de la recherche qui sont impliqués dans la lutte contre les pandémies. Par ailleurs, L'Initiative s'engage également, pour ce nouveau triennat, à développer l'intégration des enjeux de genre dans les missions d'assistance technique – y compris pour réaliser des assistances techniques dédiées.

Les appuis doivent aussi être réalisés en cohérence avec les stratégies nationales publiques et communautaires de santé pour une appropriation et une pérennité des interventions et dans un cadre de dialogue renforcé avec les bénéficiaires et les partenaires du pays.

L'Initiative a ainsi renforcé durant la période 2020-2022 ses modalités de mobilisation de compétences via des dispositifs d'assistance technique (DAT)¹ tels qu'au Tchad ou en Mauritanie, un plan d'assistance technique planifié (Niger) ainsi que des modalités d'assistance technique résidentielle (Burundi, Niger, Burkina Faso, Guinée...) pour diversifier et adapter son offre au-delà des modalités classiques court terme ou perlées. L'évaluation a montré les bénéfices de ces engagements renforcés de L'Initiative. En conséquence, L'Initiative s'engage à les développer davantage, tout en maintenant la possibilité de mobiliser de l'assistance technique à la demande par les pays (acteurs institutionnels, privés ou communautaires). Ces appuis techniques renforcés feront l'objet d'une demande formulée par le pays lui-même, via l'une de ses parties prenantes et, dans un souci de coordination entre

partenaires, en incluant la gouvernance du Fonds mondial (CCM). L'identification et la planification des besoins se feront avec les partenaires nationaux, l'Équipe France et le Fonds mondial.

La mobilisation d'assistance technique doit viser le renforcement des capacités des organisations et des compétences des individus engagés. L'Initiative tient à déployer les compétences les plus adaptées aux contextes des pays. Ainsi, l'évaluation de L'Initiative montre que « *d'importants efforts ont été accomplis pour diversifier le vivier d'experts et y inclure des experts basés dans les pays du Sud. 73 % des experts mobilisés par L'Initiative sont originaires de pays du Sud. Plus de 50 nationalités sont représentées dans la base des experts mobilisés et 62 % des missions ont pu offrir au moins un expert national.* » L'Initiative souhaite poursuivre dans cette trajectoire et développe **une stratégie de diversification du vivier d'experts** afin de pouvoir renouveler et déployer davantage d'experts des pays bénéficiaires, d'experts juniors et de tendre vers une parité femmes/hommes.

L'Initiative va accroître encore la coordination avec les partenaires techniques et financiers dans les pays et au niveau global, notamment grâce aux dispositifs d'assistance technique afin de s'assurer d'une bonne complémentarité de la mobilisation des compétences. Enfin, L'Initiative développe ses capacités de suivi-évaluation des assistances techniques déployées en mettant en place une combinaison de « suivi renforcé » et d'évaluations ciblées. →

¹ Les dispositifs d'assistance technique renforcés (DAT) prennent plusieurs formes avec, cependant, des points communs sur les éléments suivants qui peuvent les distinguer des missions d'AT « classiques » : des échanges préalables approfondis avec la partie nationale pour définir les objectifs et le dimensionnement du dispositif, un objectif central de renforcement de capacités vers les structures en charge de la gestion/mise en œuvre des subventions du Fonds mondial (et potentiellement d'autres partenaires en santé), un appui donné sur un temps long (stratégie validée sur plusieurs années, budgets validés annuellement), une planification des activités à mener et, enfin, un cadre de suivi-évaluation renforcé, ainsi qu'une approche mixte experts résidentiels (dans le pays d'intervention) et non résidentiels (qui réalisent des appuis plus ponctuels).

Soutenir des projets catalytiques

Il s'agit ici de contribuer à l'amélioration des environnements (institutionnels, politiques, sociaux, légaux et normatifs...) dans lesquels les subventions du Fonds mondial sont mises en œuvre, particulièrement en agissant pour le renforcement des systèmes pour la santé (national et communautaire), dont les ressources humaines en santé.

Dans chacun des pays éligibles ou, parfois, dans des ensembles régionaux, le Fonds mondial intervient dans des contextes d'une très grande disparité en matière de contexte (pays dits *High Impact, Challenging Operating Environment-COE, focused*), de dynamique et de performance. Les systèmes de santé sont d'un niveau variable, avec des piliers plus ou moins solides. L'écosystème du Fonds mondial ne parvient pas toujours à mettre en œuvre de façon efficiente et efficace les activités sans qu'une évolution de l'environnement du pays n'accompagne cette mise en œuvre, sur des thématiques particulières. Pour cela, un soutien à la fois complémentaire et en appui au Fonds mondial s'avère nécessaire.



Nos investigations montrent que le soutien de L'Initiative à des projets à visée catalytique est pertinent pour répondre aux besoins programmatiques et aux problèmes structurels dans les pays ciblés ainsi qu'aux défis identifiés par le Fonds mondial ou par la France. »

Évaluation formative de L'Initiative - 2022

L'Initiative déploie donc deux modalités de soutien à des projets catalytiques :

1-Les appels à projets

En complément à la mobilisation de compétences, L'Initiative appuie des programmes à moyen terme (de trois à cinq ans de mise en œuvre). Ces projets doivent être catalytiques, c'est-à-dire visant à faire évoluer les pratiques et/ou les politiques de santé et si possible à permettre un passage à l'échelle autour de trois grands sujets :

- **le renforcement des systèmes pour la santé à tous les échelons**, avec une attention portée sur les ressources humaines en santé ;
- **le renforcement du rôle des populations clés et vulnérables vis-à-vis du VIH, de la tuberculose et/ou du paludisme pour l'amélioration de leur santé et leur bien-être** ou, ici encore, des composantes visant au renforcement des ressources humaines en santé bien intégrées ;
- **la recherche opérationnelle (RO)** dont la thématique évolue chaque année.

L'évaluation de L'Initiative en 2022 montre « *que de nombreux projets soutenus ont des effets et résultats importants sur le renforcement des systèmes de santé, l'accès des populations vulnérables aux services de santé et l'articulation entre la recherche scientifique et la mise en œuvre d'activités innovantes. L'évaluation a pu examiner de nombreux exemples de projets ayant contribué à faire évoluer les pratiques et politiques de santé et impacter les résultats du Fonds mondial* ».

L'Initiative **allonge la durée de soutien aux projets catalytiques et le montant moyen alloué à chaque projet.**

L'Initiative maintiendra également l'attention portée à la prise en compte du genre dans les projets.

2-L'Accélérateur

Il s'agit d'une évolution du Canal Pilotes fortement suggérée par l'évaluation de L'Initiative. Cette nouvelle modalité a fait l'objet d'un travail particulier, sous la forme d'atelier de coconstruction.

L'Accélérateur est un **outil complémentaire aux autres soutiens de L'Initiative** sur des thématiques prioritaires et adoptées par le comité de pilotage. Pour cette priorisation, **L'Initiative identifie des défis négligés et des opportunités d'actions** en s'appuyant sur des données (suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage de L'Initiative et données scientifiques publiées) et sur l'expression des besoins par les bénéficiaires et les partenaires.



L'Accélérateur, en collaboration avec les bénéficiaires, **déploie plusieurs modalités de réponse aux défis** : assistance technique, financement de projets, subventions à des institutions, recherche opérationnelle, séminaires et ateliers ou encore *via* un fonds de structuration. Pour cela, L'Initiative peut s'appuyer aussi sur les autres pôles opérationnels du département santé, qui disposent d'un savoir-faire dans le montage de projet et leur mise en œuvre.

Les priorités de l'Accélérateur pour cette stratégie seront notamment :

En première priorité, les ressources humaines en santé, car il n'y aura pas de progrès durable dans l'accès aux services de santé et dans la lutte contre les pandémies sans plus d'appui et d'investissement dans les ressources humaines en santé. Tout en ayant conscience qu'il s'agit là d'un investissement de long terme, pour lequel l'impact ne sera visible et effectif pour les populations qu'après de nombreuses années, L'Initiative doit s'engager dans le soutien à des programmes autorisant l'augmentation des effectifs et des compétences des ressources humaines en santé. Dans le même temps, L'Initiative devra veiller à sélectionner ou à susciter des projets d'autres thématiques mais où les composantes de ressources humaines seront fortes.

L'Accélérateur pourra également permettre des choix stratégiques sur des interventions en réponse à des défis négligés, dans un nombre réduit de pays, visant par exemple le renforcement des laboratoires et de leurs réseaux, le soutien aux centrales d'achat et aux autorités de régulation, notamment dans la perspective d'une croissance des productions locales de produits de santé de qualité, la gouvernance et le leadership, le renforcement des systèmes de santé communautaires et enfin la contribution à l'opérationnalisation de la stratégie DSSR de la France.

En mettant en place ces opportunités de soutien, L'Initiative entend tester et permettre des évolutions des pratiques et/ou des politiques de santé et le soutien ou la réforme des systèmes de santé. L'Initiative souhaite également identifier des **activités et des approches pour les futurs financements du Fonds mondial, dans un souci de passage à l'échelle**, y compris en favorisant des synergies ou des effets de levier avec l'AFD. Il s'agit d'une condition essentielle pour une utilisation optimale des investissements du Fonds mondial tout en leur permettant de progresser sur la voie de la couverture santé universelle.

Pour chacune de ces interventions, L'Initiative travaille en partenariat avec les pays, le Fonds mondial et →

les acteurs de la lutte contre les maladies. L'Initiative promeut **l'intégration du genre et des droits humains dans tous les projets et interventions financés.**

L'Initiative recherche **une approche « une seule santé »** dès que pertinente, dans l'ensemble de ses interventions ; ainsi, il s'agira de promouvoir la prise en compte des facteurs environnementaux et de la santé animale, et leurs conséquences sanitaires¹. Enfin, elle exige une réflexion de ses porteurs de projets sur la réduction de l'impact des activités sur le climat et l'environnement.

Ces projets font systématiquement l'objet d'un accompagnement personnalisé par l'équipe de L'Initiative, de la négociation à la clôture des projets, ainsi que **d'un suivi, d'audits, d'une évaluation (dont pour certains projets une mesure de leurs impacts)** et, le cas échéant, **d'une capitalisation et d'une valorisation**, en conformité avec les critères de qualité de L'Initiative.

¹ Ces conséquences sanitaires peuvent être l'exposition à des maladies (existantes ou émergentes) ou encore à des problèmes de santé liés à l'accès à l'eau, la malnutrition, les vagues de chaleur, etc.

Produire et partager des connaissances

La production et le partage de connaissances imposent de promouvoir les connaissances issues des activités soutenues ou mises en œuvre par L'Initiative, dont l'adoption d'approches innovantes étayées par des données probantes au service de la lutte contre les pandémies.

Afin de mieux contribuer à la pérennisation et à la valorisation des programmes de lutte contre les pandémies, et aux efforts de renforcement des systèmes de santé et communautaires (y compris en matière d'intégration du genre), L'Initiative doit favoriser une meilleure évaluation et analyse des situations dans les pays et de ses interventions.

La production de connaissances par L'Initiative et ses partenaires est un ensemble d'analyses et d'observations issues des résultats et d'expériences rendus possibles grâce à son soutien. Ce corpus s'appuie sur les rapports d'évaluation, de capitalisation, sur les publications produites par L'Initiative mais également issues de la recherche opérationnelle et des autres productions réalisées par les partenaires de L'Initiative (experts, porteurs de projets). Les porteurs et experts produisent également des études et des informations précieuses permettant de problématiser les enjeux et adapter nos interventions au contexte.

Objectifs de la production et du partage de connaissances :

- **améliorer** le pilotage et la qualité des interventions de L'Initiative ;
- **alimenter** les stratégies de lutte contre les pandémies sur la base notamment de travaux de recherche scientifique, mais aussi de retours d'expériences venant des communautés ;
- **favoriser** le passage à l'échelle des projets qui ont montré des résultats intéressants, en s'appuyant sur le transfert de connaissances et leur traduction dans les politiques publiques ;
- **encourager** la dissémination des approches et leçons apprises de l'expertise technique ;
- **influencer** les débats et le positionnement de l'équipe France et des partenaires techniques et financiers de L'Initiative ;
- **valoriser** et renforcer la visibilité des interventions de L'Initiative.

L'Initiative s'attache à assurer une diffusion stratégique de cette production de connaissances dans un objectif de partage, de partenariat et de redevabilité.



Cette production doit bénéficier à l'ensemble de nos parties prenantes et plus généralement à tout l'écosystème du Fonds mondial. À cet effet et en s'appuyant sur une stratégie de diffusion adaptée, L'Initiative différencie ses analyses et publications en fonction des publics visés. Parmi ces derniers, seront en priorité ciblés les partenaires de mise en œuvre, dont les porteurs de projets et les bénéficiaires de la mobilisation de compétences; les autorités des pays éligibles; les partenaires techniques et financiers (PTF) dont le Fonds mondial et bien entendu l'Équipe France (groupe AFD dont Expertise France, réseau diplomatique, monde de la recherche et société civile) et le réseau des experts.

Pour mettre en œuvre ce pilier opérationnel, L'Initiative entend, d'une part, identifier des données solides pour argumenter les productions de preuves à travers un travail de mesure des effets de ses interventions et, d'autre part, développer autant que possible et selon la faisabilité la mesure des impacts des projets. Il s'agira aussi d'identifier les innovations et les potentialités de passages à l'échelle des projets et d'accompagner les porteurs dans le déploiement de leur projet. L'identification des outils permettant de renforcer l'appropriation et l'utilisation du cadre de performance, de ses indicateurs clés et d'autres données est également cruciale afin de soutenir le pilotage de ses interventions (tant par l'équipe que par le comité de pilotage) →

et *via* notamment le développement de stratégies géographiques. L'Initiative entend donc s'engager dans une programmation de sa production de connaissances de manière plus collaborative et élargie à d'autres membres que L'Initiative.

De plus, L'Initiative a la forte ambition d'entreprendre, de manière adaptée et régulière, une activité d'analyse, basée sur la documentation et les données disponibles au niveau de L'Initiative, concernant des aspects thématiques et/ou géographiques d'intérêt pour l'Équipe France et/ou faisant l'objet d'une requête de la part du comité de pilotage, du MEAE ou du Fonds mondial. En complément, il s'agira de produire et diffuser des contenus plus accessibles, opérationnels et notamment issus du terrain. L'Initiative devra concevoir davantage de formats vivants et dynamiques.

Toujours dans cette ambition, L'Initiative veillera à :

- **mesurer** les effets de ses productions sur les différents publics ciblés ;
- **faire** vivre les enseignements à moyen/long terme par l'organisation de communautés de pairs afin de favoriser la circulation des apprentissages internes mais également le développement de stratégies de plaidoyer ;
- **mettre** en œuvre une stratégie de communication et de diffusion qui structure le partage des connaissances *via* des formats de publications adaptés en fonction du type d'acteur visé (publications scientifiques, publications à caractère politique et statistique, rapports d'évaluations, etc.) et selon un calendrier éditorial défini.

Soutenir l'influence des acteurs français ou francophones

Il s'agit de rendre possible un retour d'expérience et d'information auprès du Fonds mondial et de contribuer au pilotage français du Fonds mondial dans une optique de redevabilité et d'efficience.

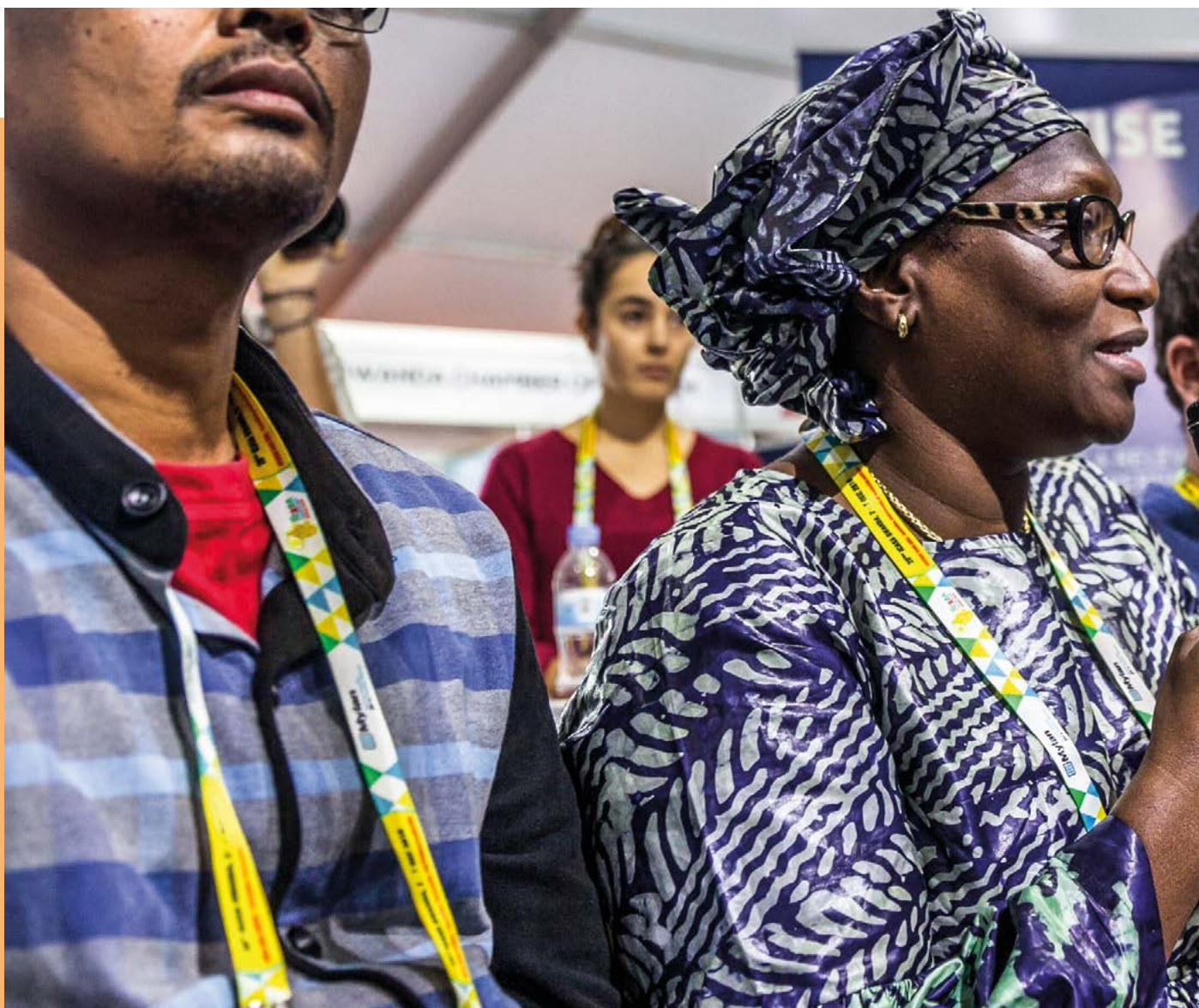
L'Initiative est indissociable du soutien de la France au Fonds mondial ; elle en est une des originalités et des forces. Elle contribue à articuler l'action multilatérale et bilatérale de l'aide française en matière de lutte contre les trois pandémies et, plus largement, participe à la mise en œuvre de la stratégie française en santé mondiale. De plus en plus, elle est reconnue comme une modalité du Fonds mondial et doit désormais s'imposer comme telle. L'Initiative occupe donc une place privilégiée au sein de la délégation française qui siège dans les instances de gouvernance du Fonds mondial, appuyant ainsi le pilotage politique français par une connaissance fine du terrain et des pays les plus prioritaires (tant en matière de succès que d'enjeux ou de difficultés). L'Initiative permet d'articuler une vision large indispensable pour l'avenir du Fonds mondial avec les préoccupations des pays faisant partie de sa zone prioritaire d'aide au développement. Il s'avère également nécessaire de décloisonner les constats et les enseignements des interventions de L'Initiative, en instituant un partage de savoirs et de connaissances avec le secrétariat du Fonds mondial, de façon plus systématique. En complément, les efforts d'alignement avec les principes de l'aide, d'une part, et les autres partenaires techniques et financiers, d'autre part, devraient être favorisés afin de prévenir des duplications et pour générer des synergies.

Cette stratégie d'influence se traduit ainsi :

- L'Initiative participe à l'effort de **coordination et d'alignement des partenaires techniques et financiers** tant au niveau de Genève que dans les pays. Ainsi, elle cherche toujours des opportunités de synergies, au bénéfice des pays et des populations ;
- L'Initiative participe, au côté des ambassades et des conseillers régionaux en santé mondiale, au travail de différentes instances du Fonds mondial et peut fournir au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères une **analyse des problématiques rencontrées par les acteurs et les pays**.



- L'Initiative entretient une relation de **dialogue approfondi** avec le secrétariat du Fonds mondial afin de **participer aux partages de connaissances pour un meilleur suivi des pays, notamment sur les succès à mettre à l'échelle et les difficultés rencontrées** relatives par exemple aux procédures ou situations susceptibles de porter atteinte à la bonne mise en œuvre des financements du Fonds mondial et à l'objectif d'élimination des épidémies;
- L'Initiative s'engage à **promouvoir les droits humains** auprès de ses partenaires. Elle s'inscrit dans le cadre de la diplomatie féministe française **afin que les enjeux d'égalité de genre soient au cœur de la lutte** contre les trois pandémies;
- L'Initiative **promeut la participation et la représentation du monde francophone au sein des instances du Fonds mondial** et, plus largement, dans les espaces et événements internationaux en lien avec la lutte contre les trois pandémies;
- Enfin, le recours à des partenaires publics dans les domaines cités plus haut fera l'objet d'une attention particulière. Le ministère de la Santé est ainsi associé pour promouvoir cette mobilisation, notamment *via* le comité consultatif opérationnel (CCO), que l'agence Expertise France organisera conjointement avec la délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) des ministères sociaux et les opérateurs publics français en santé.



Gouvernance de L'Initiative

L'Initiative est pilotée par un comité de pilotage (Copil) où sont représentés, outre le MEAE qui assure la tutelle de L'Initiative, des représentants de la société civile, du monde de la recherche, du ministère de la Santé et de la Prévention et de l'AFD. Le secrétariat du Fonds mondial est invité permanent du Copil, mais sans droit de vote.

Le rôle du comité de pilotage fait l'objet d'une distinction entre des fonctions stratégiques et de supervision et des fonctions d'engagements opérationnels dans les modalités d'action de L'Initiative et, à ce titre, la composition du comité de pilotage varie selon ces deux fonctions :

Fonctions stratégiques :

- **définir** les orientations stratégiques de L'Initiative et proposer les évolutions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, dans le cadre de la stratégie définie par le comité de pilotage et par l'administration contractante;
- **assurer** un suivi global de la mise en œuvre des activités de L'Initiative à travers des bilans périodiques, des évaluations réalisées ou commanditées par L'Initiative, des analyses stratégiques et des retours d'expérience sur des sujets et missions identifiés sur proposition de l'organisation, de l'administration contractante ou à la demande du comité de pilotage;



- **étudier** les rapports d'activité de L'Initiative et proposer les évolutions nécessaires.

Fonctions d'engagements opérationnels :

- **Canal Expertises** : étudier et émettre un avis sur les demandes de missions d'expertise et valider leur budget lorsque l'avis du Copil est favorable ;
- **Canal Projets** : définir les thématiques des appels à projets (projets d'intervention ou de recherche opérationnelle) et les critères de sélection des propositions ; étudier, émettre un avis sur les projets soumis et valider la sélection finale des projets

financés sur le Canal Projets, à l'issue du processus d'évaluation tel que défini dans le manuel de procédures de cette modalité de financement ;

- **L'Accélérateur** : définir les modalités et les opportunités de recours à l'Accélérateur, à partir d'une discussion sur la base des priorités françaises en santé mondiale, de la stratégie de L'Initiative et des champs non ou mal couverts par les autres modalités d'action de L'Initiative ou des différents partenaires ; étudier et valider les projets admis à être instruits dans le cadre de cette modalité.



Jeanne de Wendel,
responsable du pôle
Partenariats mondiaux
en santé (MEAE) et
présidente du comité de
pilotage de L'Initiative

Le comité de pilotage est présidé par le MEAE (sous-direction du Développement humain). La composition du comité de pilotage et son éventuel ajustement relèvent de la décision du MEAE.

Les modalités de fonctionnement et l'organisation du comité de pilotage sont prévues dans l'accord particulier signé entre le MEAE et Expertise France. Cet accord distingue le comité de pilotage stratégique du Comité de pilotage opérationnel.

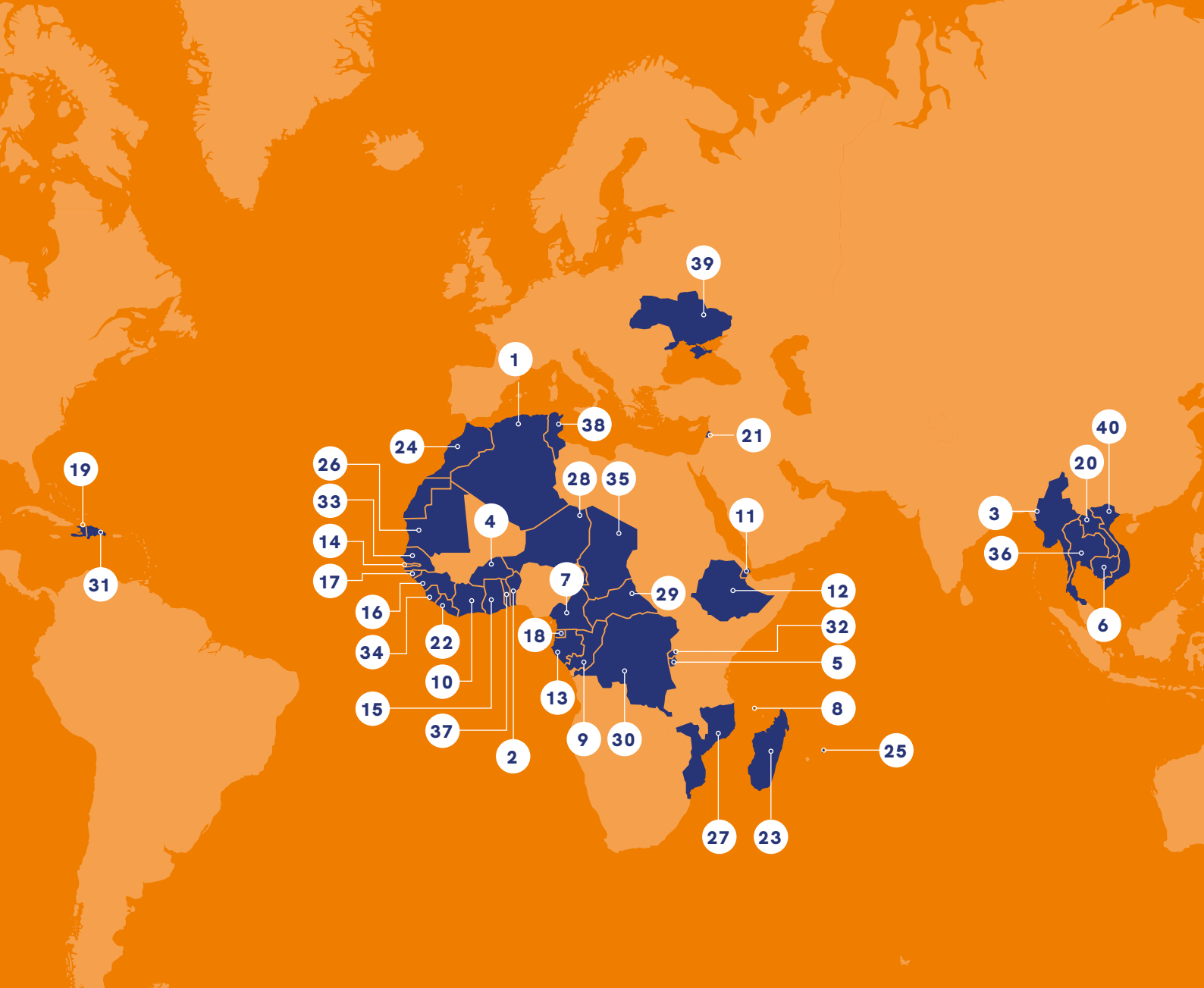
Comité de pilotage stratégique : il se réunit dans ce format pour remplir son rôle de définition, d'évolution et de supervision des orientations stratégiques de L'Initiative. Il est composé :

- du **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (MEAE) – quatre voix dont celle de la présidence du comité ;
- du **ministère de la Santé et de la Prévention**, délégation aux Affaires européennes et internationales : un titulaire et jusqu'à deux suppléants – une voix ;
- des **acteurs de la recherche** scientifique et médicale française : un titulaire et jusqu'à deux suppléants désignés par le conseil d'Aviesan et représentant l'ensemble de ses membres – une voix ;
- de l'**Agence française de développement**, division santé et protection sociale : un titulaire et un suppléant – une voix ;
- d'**organisations de la société civile**, désignées par la commission santé de Coordination SUD, dans un souci de diversité vis-à-vis des trois maladies et des systèmes pour la santé ; trois titulaires et jusqu'à trois suppléants – trois voix ;
- des **invités permanents du comité de pilotage stratégique**, qui n'ont pas le droit de vote :
 - le secrétariat du Fonds mondial, division des relations avec les donateurs ou division de la gestion des subventions : un titulaire et un suppléant ;
 - la délégation des circonscriptions africaines au conseil d'administration du Fonds mondial : un titulaire et un suppléant ;
 - la délégation de la circonscription des communautés au conseil d'administration du Fonds mondial : un titulaire et un suppléant ;
 - la Croix-Rouge française : un titulaire et un suppléant.



Comité de pilotage opérationnel : il se réunit dans ce format pour débattre, valider et suivre les engagements opérationnels dans les différentes modalités d'action de L'Initiative. Il est composé :

- du **ministère** de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) – quatre voix dont celle de la présidence du comité de pilotage ;
- du **ministère de la Santé et de la Prévention**, délégation aux Affaires européennes et internationales : un titulaire et jusqu'à deux suppléants – une voix ;
- des **acteurs de la recherche** scientifique et médicale française : un titulaire et jusqu'à deux suppléants désignés par le conseil d'Aviesan et représentant l'ensemble de ses membres – une voix ;
- de l'**Agence française de développement**, division santé et protection sociale : un titulaire et un suppléant – une voix ;
- d'**organisations de la société civile**, désignées par la commission santé de Coordination SUD, dans un souci de diversité vis-à-vis des trois maladies et des systèmes pour la santé ; trois titulaires et jusqu'à trois suppléants – trois voix ;
- des **invités permanents du comité de pilotage stratégique**, qui n'ont pas le droit de vote :
 - le secrétariat du Fonds mondial, division des relations avec les donateurs ou division de la gestion des subventions : un titulaire et un suppléant ;
 - la Croix-Rouge française : un titulaire et un suppléant.



Les tracés des frontières ont un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité d'Expertise France ni du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Pays éligibles de L'Initiative

Cette liste est susceptible d'être modifiée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- | | | | |
|-------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------|
| 1. Algérie | 13. Gabon | 24. Maroc | 32. Rwanda |
| 2. Bénin | 14. Gambie | 25. Maurice | 33. Sénégal |
| 3. Birmanie | 15. Ghana | 26. Mauritanie | 34. Sierra Leone |
| 4. Burkina Faso | 16. Guinée | 27. Mozambique | 35. Tchad |
| 5. Burundi | 17. Guinée-Bissao | 28. Niger | 36. Thaïlande |
| 6. Cambodge | 18. Guinée équatoriale | 29. République centrafricaine | 37. Togo |
| 7. Cameroun | 19. Haïti | 30. République démocratique du Congo | 38. Tunisie |
| 8. Comores | 20. Laos | 31. République dominicaine | 39. Ukraine |
| 9. Congo | 21. Liban | | 40. Vietnam |
| 10. Côte d'Ivoire | 22. Libéria | | |
| 11. Djibouti | 23. Madagascar | | |
| 12. Éthiopie | | | |



L'Initiative sida, tuberculose, paludisme

Expertise France

73, rue de Vaugirard

75006 Paris - France

01 70 82 70 82

www.initiative5pour100.fr



MISE EN
ŒUVRE
PAR



FINANCÉE ET
PLACÉE SOUS
LA TUTELLE DU



DANS LE CADRE DE
LA CONTRIBUTION
FRANÇAISE AU

